



# Commission des Délégués

Réunion du 09/05/2023

**Animateur** : M. R. MATILI

**Présent(e)s** : M. J. SUZAN

**Excusé** : M. C. BAULAY

## Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

**19.2** Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...).  
L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

**19.3** – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

**19.4** - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

**19.6** - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

**DOSSIER N° 28**

Lecture des rapports des délégués.

La Commission transmet le dossier du match n° 24597507 du 07/05/2023 senior D2 à la commission seniors

La commission transmet le dossier du match n° 25579037 du 07 /05/2023 U16 D5 à la commission C D A



## **JOURNEE DU 13 AU 15 MAI 2023**

<b>Date</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Division</b>	<b>N° match</b>	<b>Recevant</b>	<b>Visiteur</b>	<b>Charge</b>
14/05/2023	SENIORS	FUTSAL	24608675	FC ASNIERES FUTSAL	SEVRES FUTSAL	2 CLUBS
14/05/2023	SENIORS	D1	24597432	NEUILLY OLYMPIQUE 1	VILLE D'AVRAY US 1	2 CLUBS
13/05/2023	SENIORS	D2	24597532	MALAKOFF USM 1	NANTERRE ES 2	2 CLUBS
14/05/2023	SENIORS	D3	24597620	CHEMINOTS OUEST 1	GARENNE COLOMBES 2	2 CLUBS
14/05/2023	ANCIENS	D2	24598955	SURESNES JS 12	BOUG LA REINE 12	2 CLUBS
14/05/2023	ANCIENS	D4	24599357	BAGNEUX COM 11	CSM CLAMART FOOT 12	2 CLUBS
14/05/2023	ANCIENS	D5	24600006	CHEMINOTS OUEST 13	AS ARARAT ISSY 11	2 CLUBS
14/05/2023	U18	D2	24600951	GARENNE COLOMBES 2	MALAKOFF USM 1	2 CLUBS
14/05/2023	U16	D3	24615487	BAGNEUX COM 2	MEUDON AS 3	2 CLUBS
13/05/2023	U 14	D 4	24644355	PLESSIS ROBINSON FC 2	ASNIERES FC 2	2 CLUBS
13/05/2023	SENIORS FEM	D1	24602817	RACING DFF 1	BOUG LA REINE AS 1	2 CLUBS
13/05/2023	SENIORS	FUTSAL	24608631	ISSY LES MX FC 2	GENNEVILLIERS SOCCER	2 CLUBS
14/05/2023	SENIORS	D1	24597429	CLICHY S/SEINE 1	ST CLOUD FC 1	ST CLOUD
15/05/2023	SENIORS	FUTSAL	24608653	LES PETITS PAINS	NEUILLY FC 92 3 1	2 CLUBS